



**Ordonnances « travail » : des avancées emblématiques notables  
qui devront s'allier avec une nécessaire dé-complexification du droit du travail  
et une indispensable cohérence du dialogue social**

La Fédération Syntec se félicite de la dynamique de transformation du dialogue social et de son renforcement dans lesquels s'inscrivent les cinq projets d'ordonnances rendus publics ce jour.

Elle salue l'effort considérable à l'égard des TPE en particulier les entreprises de moins de 20 salariés qui pourront à présent négocier sur tous les sujets avec leurs salariés, nonobstant l'absence de délégué syndical dans l'entreprise et sans passer forcément par le mandatement.

Forte d'une branche professionnelle regroupant plus de 80 000 entreprises – dont 83% de TPE-PME – avec plus 900 000 collaborateurs, la Fédération Syntec est réservée notamment sur trois points :

- Si elle se félicite de « l'accès à un code du travail numérique clair, accessible et compréhensible », elle s'interroge sur l'effet de ces cinq ordonnances (159 pages) et de la liasse de textes qu'elles modifient ou ajoutent au code du travail, en termes d'une part de simplification et de clarification du droit du travail, et d'autre part, de cohérence d'ensemble de la négociation de branche ;
- Elle s'interroge également sur les risques d'interprétation jurisprudentielle et donc de contentieux notamment au regard du « principe d'équivalence » exigé pour permettre à un accord d'entreprise de prévaloir sur un accord de branche ;
- Elle s'interroge enfin, sur l'impact de l'augmentation des indemnités légales de licenciement notamment sur les petites entreprises.

S'il appartient aux partenaires sociaux, à tous les niveaux, de faire vivre cette réforme et de l'expliquer pour qu'elle puisse donner des résultats concrets et positifs sur le terrain, la Fédération Syntec appelle de ses vœux un renforcement des efforts en vue d'une simplification du droit existant et d'un élargissement des possibilités de négociation avec ou sans délégué syndical dans toutes les entreprises, quelle que soit leur taille. Il est dommage de refuser les ouvertures permises par ces textes aux entreprises de 50 à 300 salariés.

**Dominique Maret**, Présidente de la Commission sociale de la Fédération Syntec : « *Je me félicite des nouvelles prérogatives et attributions consacrées aux branches professionnelles, ce qui constituera autant de challenges à relever dans les négociations de branche à venir.* ».

**Viviane Chaine Ribeiro**, Présidente de la Fédération Syntec : « *Je réaffirme ma pleine confiance au Gouvernement et mon soutien à toutes les réformes présentes ou à venir qui auront vocation à redynamiser notre économie en décomplexifiant le marché du travail et en simplifiant la vie des entreprises, quelle que soit leur taille. Je réitère néanmoins ma demande que les mesures envisagées ne viennent pas alourdir le droit du travail en ajoutant des strates supplémentaires au code du travail.* ».

**Contact presse :**

Corine Alonso - Déléguée aux affaires publiques - 01 44 30 49 63 – 06 98 80 24 95 [corine.alonso@syntec.fr](mailto:corine.alonso@syntec.fr)

**À propos de la Fédération SYNTEC :**

La Fédération Syntec regroupe les activités du Numérique, de l'Ingénierie, des Études et de Conseil, de la Formation Professionnelle et de l'Événementiel. Site Internet : [www.syntec.fr](http://www.syntec.fr) @FSYNTEC